

# Le moratoire face à la nécessité de la recherche

Autor(en): **Escher, Gérard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1550

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021260>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le moratoire face à la nécessité de la recherche

En avril 1999 Arpad Pusztai, chercheur au Rowett Research Institute d'Aberdeen (Ecosse), annonce à la télévision que selon ses expériences préliminaires, les pommes de terre transgéniques sont toxiques. Dans la controverse qui s'en suivit, qui coûta son emploi à Pusztai, les très grands de l'agroalimentaire, dont Nestlé, affirmèrent très fort qu'ils ne produiraient ni ne distribueraient d'aliments transgéniques. Un moratoire de fait s'installait.

## Des résultats controversés

Quatre ans après, à un moment où les organisations paysannes, écologistes et tiers-mondistes, lancent une initiative pour l'instauration d'un moratoire de cinq ans, où en sommes-nous? Un autre temps de pause est-il nécessaire, et surtout, saurons-nous en profiter?

Pusztai avait greffé une protéine de surface de cellules végétales - une lectine - dans une variété commune de pomme de terre et en avait nourri des rats, le groupe contrôle recevant des légumineuses non traitées. Les rats nourris exclusivement à la patate recombinante montraient, après sacrifice, des muqueuses intestinales rabougries. Aujourd'hui, il est toujours impossible de parvenir à une conclusion claire. Les expériences complé-

mentaires n'ont pas été réalisées (quel chercheur voudrait se lancer dans ce champ de mines?); le camp scientifique qui rejetait les conclusions pour expérience mal conçue - les rats par exemple ne sont pas des mangeurs de patates crues - est tout aussi certain de la vérité que le l'équipe qui avait tiré la sonnette d'alarme. En novembre 2001, deux chercheurs de Berkeley publièrent dans *Nature* - après une indiscretion -

des résultats de leurs recherches montrant que, dans les champs de culture traditionnels de maïs dans une région reculée du Mexique, poussaient des épis dont le génome comportait de multiples traces d'insertion d'un transgène. Le Mexique avait pourtant suspendu, depuis 1998, toute plantation de plantes génétiquement modifiées. Là aussi, dix-huit mois après, il n'y a pas de consensus sur les conclusions à tirer, la majorité des chercheurs, il est vrai, se ralliant maintenant à l'opinion qu'il s'agissait probablement d'un artefact technique.

Le troisième exemple d'expérience scientifique à haute publicité, publiée en mai 1999 dans *Nature*, est celui de la toxicité du pollen de maïs transgénique pour les chenilles du papillon Monarque lorsqu'il est saupoudré sur des feuilles lui servant de nourriture. Les chenilles mâchouillant ces feuilles traitées mangeaient moins, donc gran-

dissaient moins, que les chenilles dont les feuilles étaient arrosées de pollen traditionnel. Cette expérience de laboratoire, à la méthodologie acceptée, ne répond pas à une question cruciale: cette toxicité démontrée est-elle plus dangereuse, à surfaces plantées égales, que celle des plantations de maïs traditionnel où les pesticides sont utilisés en plus grande quantité, tuant par là un certain nombre de chenilles Monarque broutant alentour?

## Il faut du temps pour la recherche

C'est ce genre de questions plus générales, et plus difficiles, qu'il s'agira de poser durant un éventuel moratoire, en comparant les effets sur la santé, sur le sol et sur les paysans d'une agriculture traditionnelle, biologique et transgénique. Autant dire que c'est mal parti, puisqu'en Suisse il faut plusieurs années d'autorisations et de recours pour une

plantation expérimentale de la taille d'un lit double. Ces quatre dernières années ont montré la généralisation du «transfert horizontal des gènes», ce flux des gènes d'une plante vers sa cousine - mauvaise herbe ou non. Il se fait par pollinisation et à moins de rendre les plantes recombinantes obligatoirement stériles, - la technologie existe mais elle dépouille les paysans de la possibilité de garder des semences - il s'agira, plante transgénique par plante transgénique, d'observer ces effets sur l'écosystème par des plantations en plein air. En aurons-nous le courage ou même la possibilité? ou bien, contrairement à la Nouvelle-Zélande dont le moratoire OGM se terminera fin 2003 et qui a démocratiquement opté pour la coexistence des agricultures, sommes-nous intimement convaincus que, dans la petite Suisse, il n'y a pas de place pour autre chose que l'agriculture biologique? *ge*

## Une publication d'actualité

Dans sa dernière livraison, la revue *Finance & Bien commun/The Common Good* colle on ne peut mieux à l'actualité. Sur le thème «l'éthique de la fiscalité et le secret bancaire», elle nous fait faire le tour des paradis fiscaux et celui du secret bancaire - non, ce n'est pas une exclusivité helvétique - dans les pays de l'Union européenne. Mentionnons encore qu'on y donne un rappel utile des circonstances historiques de la naissance du secret bancaire en Suisse et l'inventaire des récentes et nombreuses amnisties fiscales décidées de par le monde, une pratique pourtant peu susceptible d'encourager le comportement civique des contribuables. *jd*

La revue est publiée par l'Observatoire de la finance à Genève ([www.obsfin.ch](http://www.obsfin.ch))